

**SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public  
Service assainissement collectif**

**Exercice 2018  
Version 0**

**Rédigé par :**

**AQUA ENVIRO'**  
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5 (ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2018

<b>Document établi par :</b>	
	<b>Eau – Assainissement – Environnement</b> <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 52 Route du Beau Soleil 76750 VIEUX MANOIR Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : <a href="mailto:ep.aquaenviro@orange.fr">ep.aquaenviro@orange.fr</a> SIRET 494 253 826 00031 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
<b>N° Affaire</b>	2019 DIV 10116
<b>Type de document</b>	RPQS assainissement collectif 2017
<b>Rédigé par</b>	Eric PHILIPPE
<b>Version</b>	V0
<b>Date</b>	18 DECEMBRE 2019
<b>Contrôlé par</b>	Eric PHILIPPE

<b>Modifications</b>					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

*Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le délégataire dans son rapport d'activité et par la collectivité.*

# Sommaire

---

1	Caractérisation technique du service.....	5
1.1	Intervenants, territoire, population .....	5
1.2	Mode de gestion du service .....	6
1.3	Nombre d'abonnés.....	6
1.4	Volumes constituant l'assiette de la redevance .....	7
1.5	imports et exports d'effluents.....	8
1.6	Autorisation de rejet d'effluents industriels (D202.0) .....	8
1.7	Les biens du service et leur fonctionnement .....	8
2	Tarification de l'eau et recettes du service .....	16
2.1	Modalités de tarification .....	16
2.2	Les recettes du service .....	19
3	Les indicateurs de performance du service .....	19
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées .....	19
3.2	Indice de connaissance patrimonial et de gestion des réseaux de collecte .....	19
3.3	Conformité de la collecte des effluents (p203-3) .....	20
3.4	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255-3) .....	21
3.5	Conformité de la depollution .....	22
4	Financement des investissements .....	23
4.1	Travaux réalisés par le délégataire.....	23
4.2	Etat de la dette .....	24
4.3	Amortissement des biens.....	24
4.4	Préconisations du délégataire.....	24
4.5	Projets à l'étude .....	25
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	25
5.2	Opérations de coopération décentralisée .....	25
6	Facture type « eau et assainissement COLLECTIF ».....	26

# Les indicateurs

Indicateur		VALEUR
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m <sup>3</sup> TTC	3,83€/m <sup>3</sup>
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non concerné
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents	Donnée non communiquée
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Donnée non communiquée
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	66 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Donnée non communiquée
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	58,4 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	100,00 %
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	15
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	75,3 t MS
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 259
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	4
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants
[P258.1]	Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,63 %
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	4

# 1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'assainissement collectif est géré par un syndicat intercommunal :

**SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST**

**Siège social :** Hôtel de Ville de Fécamp  
1, place du Général Leclercq  
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement collectif des eaux usées sont :

La collecte

Le transfert

La dépollution Le contrôle des raccordements

L'élimination des boues produits et des sous-produits du traitement

Le service fait l'objet d'une délégation de service public de type affermage avec la société :

VEOLIA EAU

Bureau local

101, route de Valmont  
76400 FECAMP

Les 13 communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2018 (RAD 2018) :

Nombre d'habitants desservis par commune (estimation)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018 %
BENOUVILLE	115	127	130	131	129	130	0,8
BORDEAUX SAINT CLAIR	368	382	387	391	393	396	0,8
CRIQUEBEUF EN CAUX	362	349	336	336	342	348	1,8
EPREVILLE	640	650	661	666	670	658	-1,8
FECAMP	82	83	83	83	83	82	-1,2
FROBERVILLE	905	913	973	1013	1053	1096	4,1
GERVILLE	282	274	266	273	270	277	2,6
LES LOGES	706	703	715	725	733	736	0,4
MANIQUERVILLE	144	136	127	118	118	121	2,5
SAINT LEONARD	1 156	1 160	1163	1146	1126	1107	-1,7
TOURVILLE LES IFS	365	360	356	351	345	340	-1,4
VATTETOT SUR MER	142	143	145	146	150	149	-0,7
YPORT	-	-	-	865	829	820	-1,1

La population totale desservie est la suivante :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
<b>ENSEMBLE DU SERVICE</b>	5 267	5 280	5 342	6 244	6 241	6259	+0.28%

L'année 2018 marque une légère hausse de la population concernée **(+18 habitants)**.

## 1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'assainissement fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

Début du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fin du contrat : 31 décembre 2023.

Durée : 11 ans.

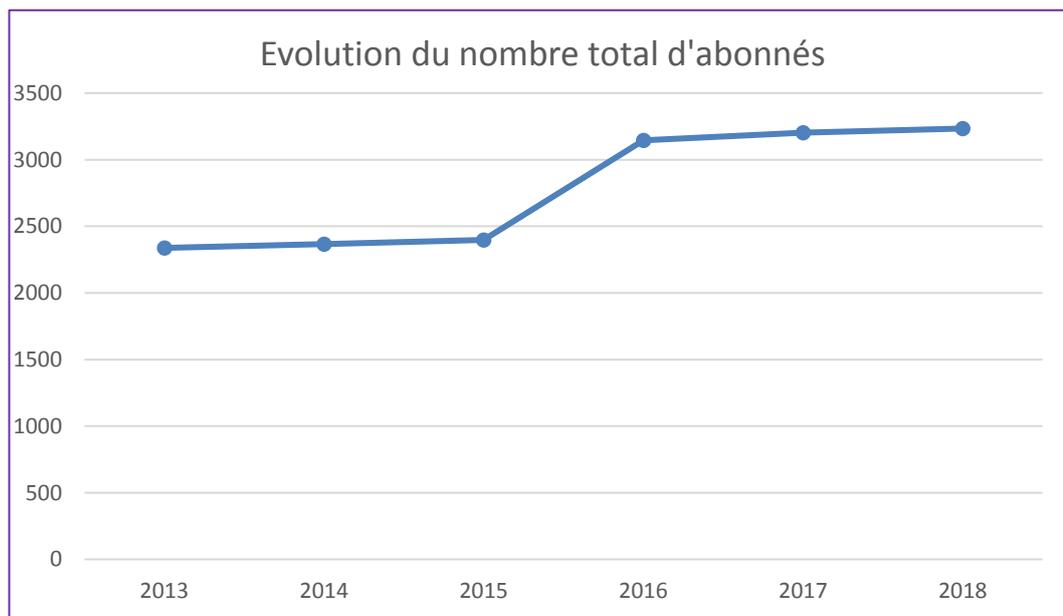
Avenant 1 : 30 avril 2016, intégration de la commune d'YPORT.

## 1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018 %
<b>BENOUVILLE</b>	83	82	80	80	82	84	2.4
<b>BORDEAUX SAINT CLAIR</b>	172	170	174	171	176	175	-0.6
<b>CRIQUEBEUF EN CAUX</b>	169	180	184	184	184	185	0.5
<b>EPREVILLE</b>	270	272	283	279	285	291	2.1
<b>FECAMP</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>FROBERVILLE</b>	424	433	434	434	436	440	0.9
<b>GERVILLE</b>	125	125	125	127	128	130	1.6
<b>LES LOGES</b>	355	358	363	368	371	373	0.5
<b>MANIQUERVILLE</b>	46	47	48	48	51	56	9.8
<b>SAINT LEONARD</b>	426	434	436	441	442	445	0.7
<b>TOURVILLE LES IFS</b>	148	146	151	159	184	187	1.6
<b>VATTETOT SUR MER</b>	120	119	119	120	124	126	1.6
<b>YPORT</b>	-	-	-	735	741	742	0.1

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Nombre total d'abonnés (clients)	2 338	2 366	2 397	3 146	3 204	3 234	+0.92%
Abonnées sur le périmètre du service	2 338	2 366	2 397	3 146	3 204	3 234	+0.92%
Autres services (réception d'effluents)	0	0	0	0	0	0	0,0%



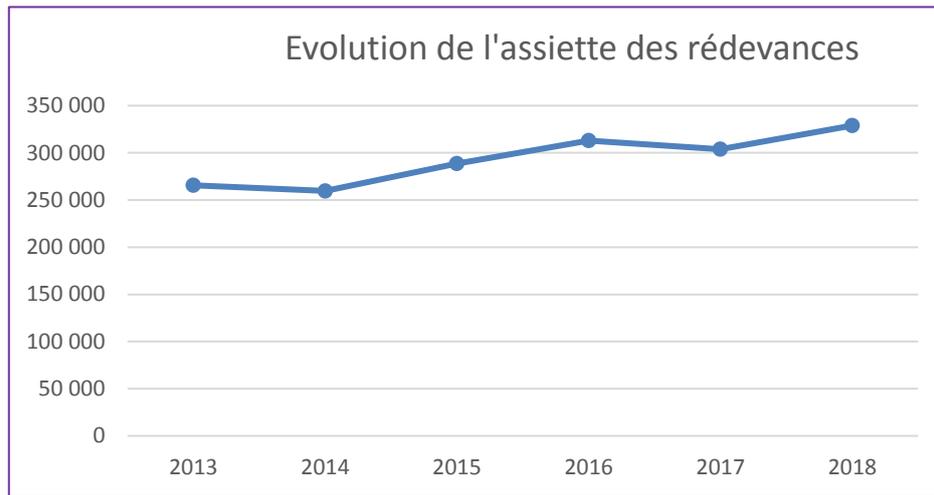
L'année 2018 marque une légère augmentation (**+30 abonnés**).

La densité linéaire d'abonnés est de **61 abonnés par kilomètre** de canalisation de collecte gravitaire hors branchements.

Le nombre **d'habitants estimés par abonnement** est de **1,93**.

## 1.4 VOLUMES CONSTITUANT L'ASSIETTE DE LA REDEVANCE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Assiette de la redevance (m3)	265 686	259 661	288 640	313 036	303 926	328 924	8, 2%



## 1.5 IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

La collectivité dispose de conventions de rejet d'effluents vers le système d'assainissement de la ville de FECAMP. Ils sont présentés ci-après :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
Déversement effluent	FECAMP	Convention de déversement des eaux usées sur la station d'épuration de la ville de Fécamp
Déversement effluent	FECAMP	Déversement EU de Saint Léonard sur la station d'épuration ville de Fécamp

Aucune donnée quantitative ne permet d'estimer ces flux.

## 1.6 AUTORISATION DE REJET D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D202.0)

Aucune nouvelle autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques n'a été dressée par SIAEPA en 2016. Le service a toutefois signé une convention spéciale de déversement avec une entreprise.

Le bilan actuel sur ce point est le suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombres arrêtés d'autorisation de déversement	4	4	4	4	4	4
Convention spéciale de déversement	0	0	0	1	1	1

## 1.7 LES BIENS DU SERVICE ET LEUR FONCTIONNEMENT

### 1.7.1 Réseaux de collecte et branchements

La collecte sur le périmètre est de type « séparative ». Les ouvrages ne doivent recevoir que des eaux usées domestiques ou assimilables

Canalisations	2015	2016	2017	2018	Evolution 2016/2017 %
Longueur totale de réseau (km)	78,213	92,238	92,692	93,6	1
Canalisation eaux usées (km)	78,213	81,922	82,376	83,267	1,1
Gravitaire	50,316	51,744	52,198	53,091	1,7
Refoulement	27,287	30,178	30,178	30,176	0
Canalisations gravitaires unitaires (km)	0	7,292	7,292	7,292	0
Canalisations gravitaires pluviales (km)	0	3,024	3,024	3,024	0

Le linéaire total de réseaux est de 93,6km avec une évolution de 1% entre 2017 et 2018.

Autres	2015	2016	2017	2018
Nombre de branchements eaux usées (séparatif ou unitaire)	1930	1933	1942	1952
Nombre de regards de visite	1191	1552	1560	1582
Nombre de bouche d'égout, grilles, avaloirs	0	120	120	120
Nombre de déversoir d'orage	0	2	2	2
Nombre de poste de refoulement	32	35	35	35

Le délégataire a réalisé les travaux suivants :

- Des travaux d'entretien et d'exploitation courants des installations du service délégué conformément aux termes du contrat.
- Des travaux de réparation des installations.
- L'entretien par hydro cureur des postes de refoulement.
- Des opérations de curage préventif des canalisations.
- Des interventions curatives.
- Des contrôles de branchements.
- Sécurisation du caillebotis du poste entrée de la Step des Loges
- Réparation Refoulement du poste Gerville Route de Maniquerville
- Réparation Casse du réseau Grand Rue Les Loges avec effondrement de voirie

Le bilan des opérations est dressé ci-après :

	2015	2016	2017	2018
Opérations de curage préventif de poste de refoulement	63 interventions	50 interventions	54 interventions	<b>43 interventions</b>
Opérations de curage préventif des canalisations	? interventions 1924 m de canalisations	38 interventions 8966m de canalisations	23 interventions 7235m de canalisations	<b>5 interventions 1820m de canalisations</b>
Interventions curatives	20 interventions dont 9 sur branchements et 11 sur canalisations représentant 346 m de réseau.	3 interventions dont 2 sur branchements et 1 sur canalisation représentant 80m de réseau	7 interventions 7 sur canalisations 295m et 2 sur branchements	<b>10 interventions 5 sur canalisations 275m et 5 sur branchements</b>
Contrôle des branchements	24	44	9	<b>0</b>
Dans le cadre du programme contractuel		2	0	<b>0</b>
Dans le cadre de vente de biens	20	25	9	<b>19</b>
Contrevisite	4	17	0	<b>0</b>
Inspection télévisée de réseau	885m	30m	<b>95m</b>	<b>263m</b>

### 1.7.2 Les ouvrages de transfert et de traitement

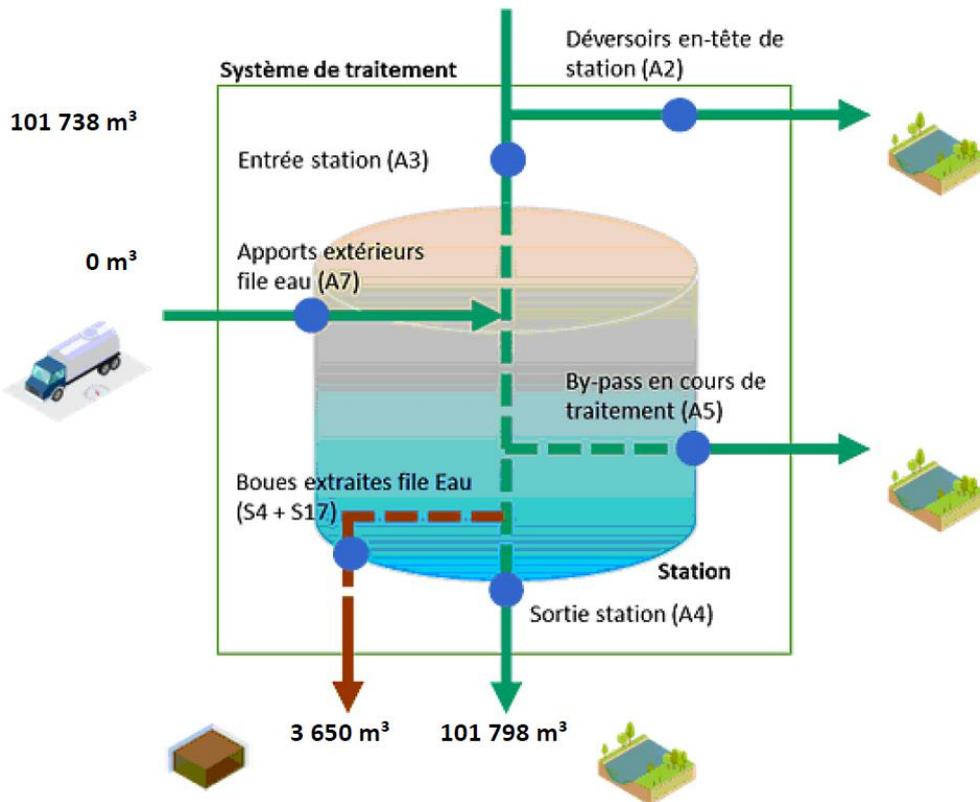
Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de traitement et de dépollution	Capacité	Charge polluante admissible en Kg de DBO5/j	Charge hydraulique admissible enm3/j
Station d'épuration des Loges	3500 EH	175	525
Station d'Yport	4000 EH	280	600
<b>TOTAL</b>	<b>7500 EH</b>	<b>455</b>	<b>1125</b>

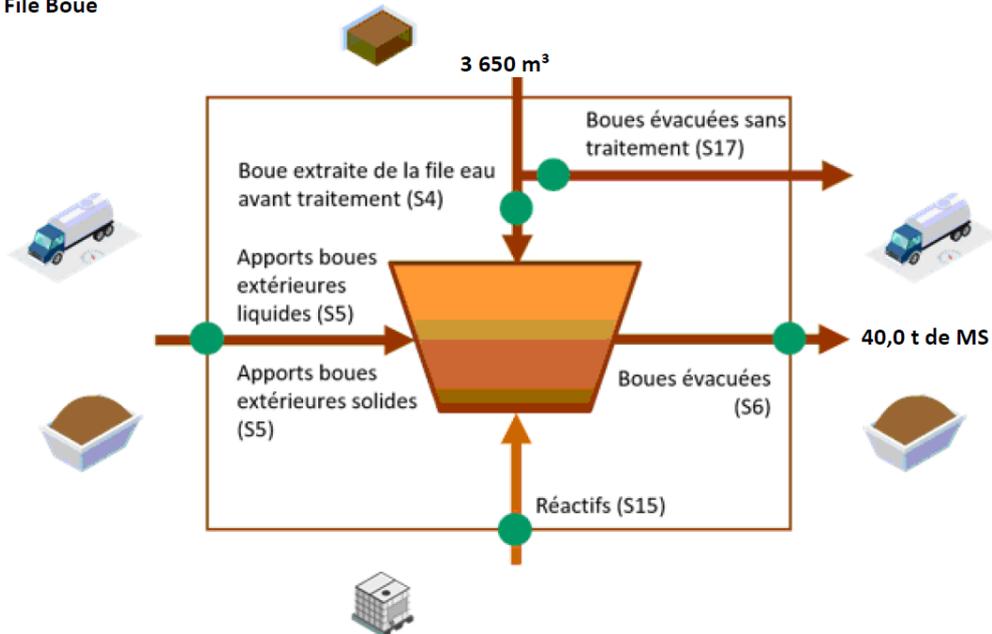
### 1.7.2.1 Station des Loges

Le schéma suivant, fournit dans le cadre de RAD2018, illustre les flux de la station :

#### File Eau

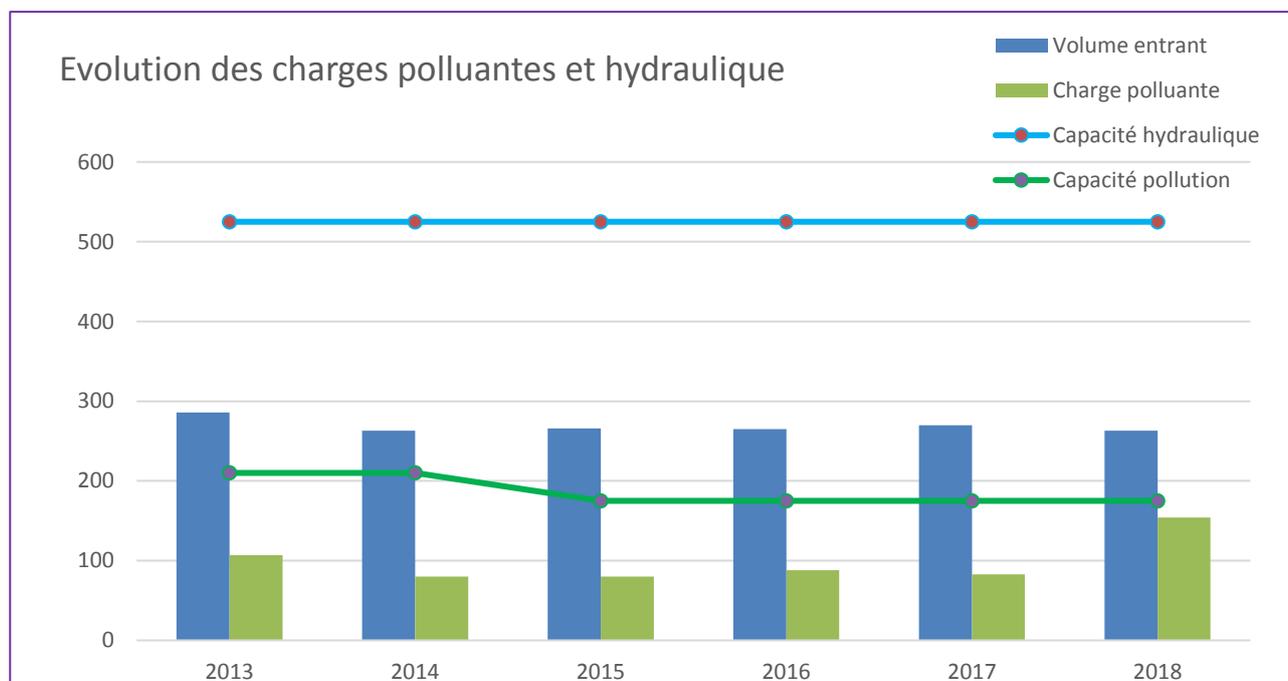


#### File Boue



L'évolution de la charge entrante en moyenne journalière sur l'exercice est présentée ci-après :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Volume entrant (m3/j)</b>	<b>286</b>	<b>263</b>	<b>266</b>	<b>265</b>	<b>270</b>	<b>263</b>
<b>Capacité hydraulique (m3/j)</b>	525	525	525	525	525	525
<b>Charge DBO5 entrante (kg/j)</b>	<b>107</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>89</b>	<b>83</b>	<b>154</b>
<b>Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)</b>	210	210	175	175	175	175



La station fait l'objet d'une auto surveillance avec un bilan mensuel pour les paramètres DBO5, DCO et MES et trimestriel pour les paramètres NTK, NGL et Pt.

2018	MES	DCO	DBO	NTK	NGL	Pt
<b>Nombre de bilans disponibles</b>	12	12	12	4	4	4
<b>Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)</b>	123,22	209,55	62	30,75	30,85	2,92
<b>Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)</b>	8,13	18,62	3,10	14,55	15,15	1,17
<b>Rendement moyen annuel (%)</b>	92,4%	91,1%	95,1%	52,8%	51,1%	61,1%
<b>Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)</b>	33	70,5	11,2	47,7	49,6	3,8
<b>Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)</b>	30	90	25	40	-	-

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

- *DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.*
- *DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.*
- *MES : Matières En Suspension*

*Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes... Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel. L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.*

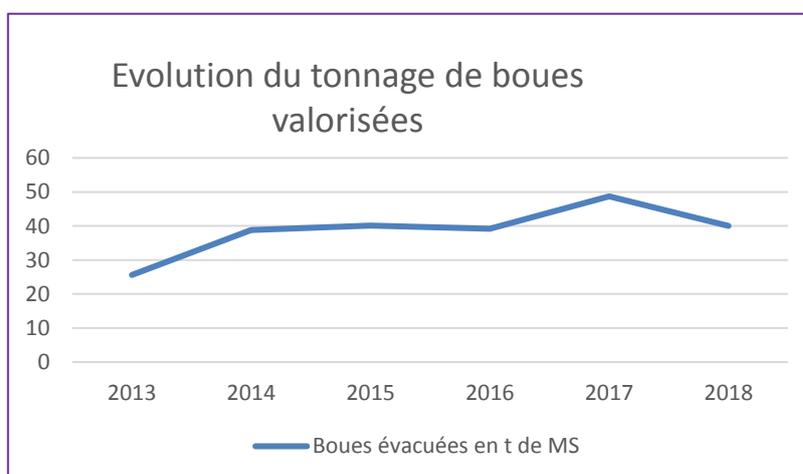
- *NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.*
- *NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.*
- *Pt (phosphore total)*

Les boues de la station représentent une production pour l'exercice définie ci-après, elles sont valorisées en agriculture selon une filière conforme :

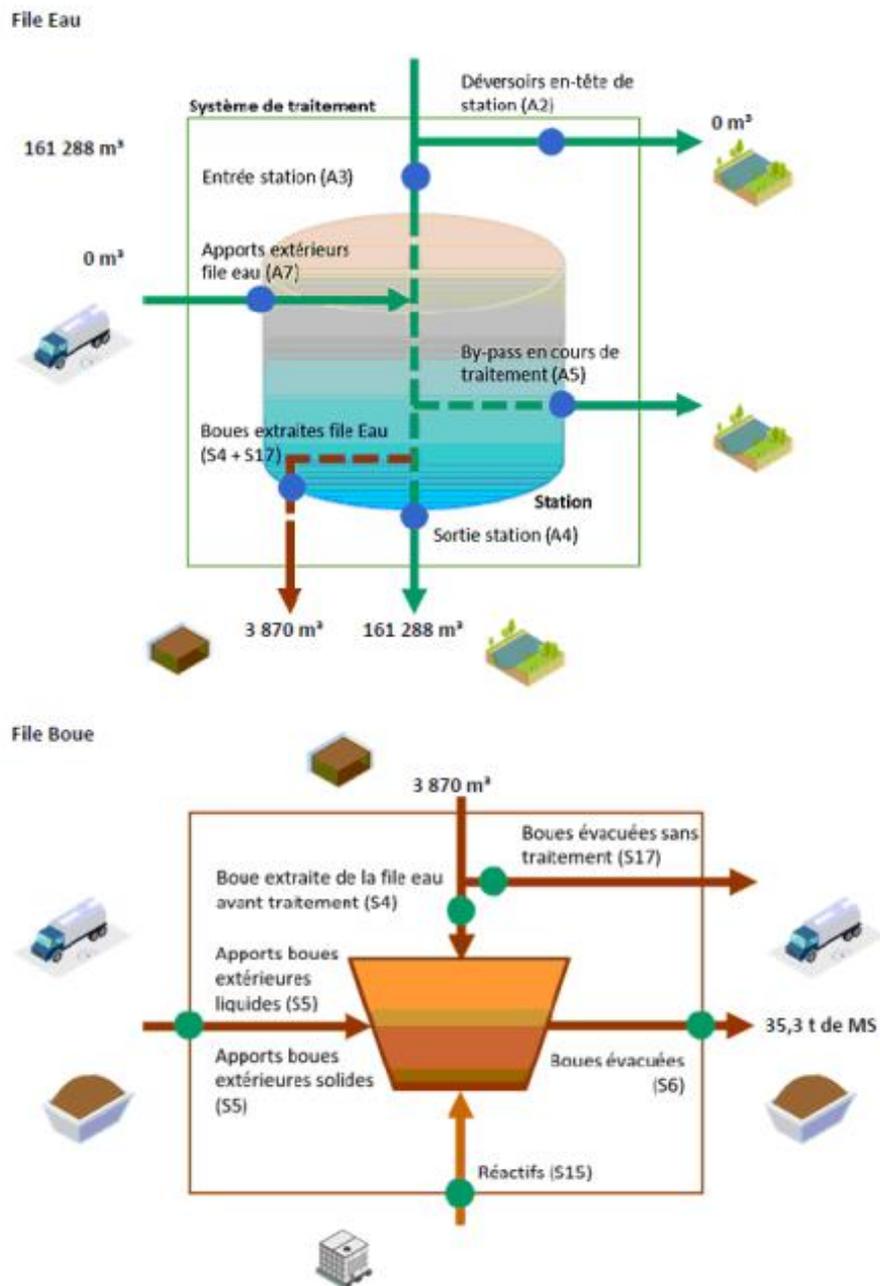
Station d'épuration Les Loges	Produit brut (t)	Matières sèches (t) (D203.0)	Siccité (%)
Valorisation agricole	1258	40	3,18 %

La production de boues suit l'évolution suivante :

Station d'épuration Les Loges	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boues évacuées (Tonnes de MS)	35,6	38,8	40,10	39,20	48,7	40
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100	100



### 1.7.2.2 Station d'Yport



L'évolution de la charge entrante en moyenne journalière sur l'exercice est présentée ci-après :

	2016	2017	2018
Volume entrant (m3/j)	398	486	441
Capacité hydraulique (m3/j)	600	600	600
Charge DBO5 entrante (kg/j)	97	151	85,7
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	280	280	280

La station fait l'objet d'une auto surveillance pour les paramètres DBO5, DCO, MES, NTK, NGL et Pt.

2018	MES	DCO	DBO	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	5	5	5
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	128,29	292,09	85,7	45,94	46,1	4,06
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	26,8	13,2	1,35	2,08	3,9	1,36
Rendement moyen annuel (%)	97,8%	95,4%	98,4%	97%	93,3%	69,2%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	6,7	30,5	3,3	3	6,8	2,6
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	35	25	125	-	-	-

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

- DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.
- DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.
- MES : Matières En Suspension

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes...

Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel. L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

- NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.
- NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.
- Pt (phosphore total)

Les boues de la station représentent une production pour l'exercice définie ci-après, elles sont valorisées en agriculture selon une filière conforme :

Station d'épuration Les Loges	Produit brut (t)	Matières sèches (t) (D203.0)	Siccité (%)
Compostage	1237,3	35,3	2,85 %

La production de boues suit l'évolution suivante :

Station d'épuration Les Loges	2016	2017	2018
Boues évacuées (Tonnes de MS)	3,3	41,2	35,3
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100

## 2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1 MODALITES DE TARIFICATION

Suite à l'intégration de la commune d'Yport dans le périmètre du syndicat, deux tarifs d'assainissement sont désormais en vigueur.

#### 2.1.1 BENOUVILLE / BORDEAUX SAINT CLAIR / CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE / GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE / SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR MER.

Les tarifs du service se composent de trois parties :

La part du délégataire comprenant :

- Une part **fixe de 21,08 €HT** au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,2292€HT/m<sup>3</sup>** au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

la part de la collectivité comprend :

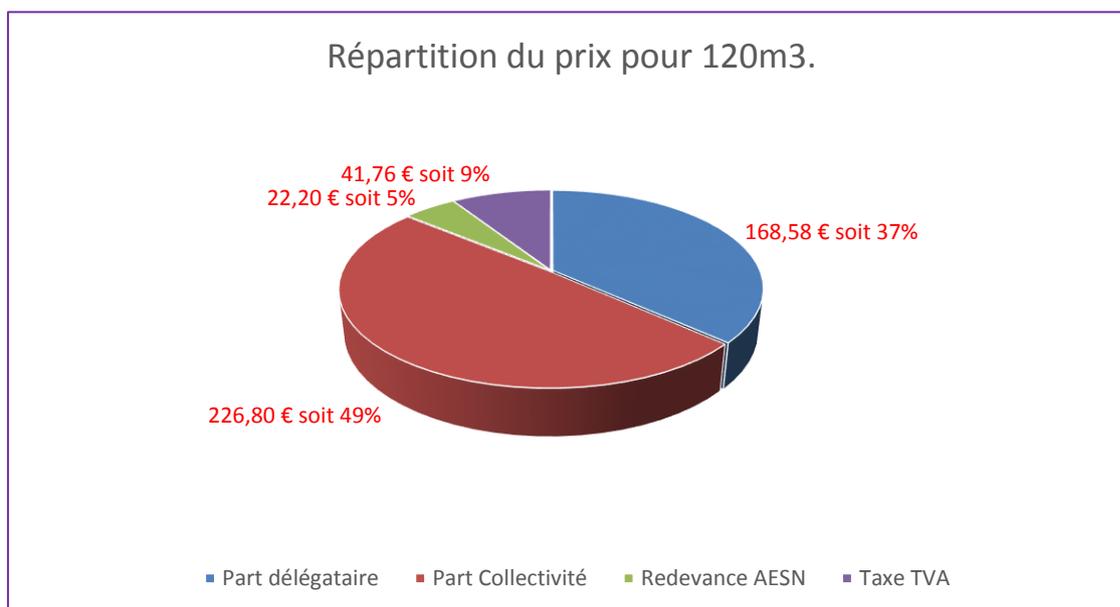
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,89002€HT/m<sup>3</sup>** au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les taxes et les redevances au 1<sup>er</sup> janvier 2019

- Le service est assujéti à la TVA au taux de 10%.
- Une redevance destinée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Redevance pour la modernisation des réseaux fixée à **0,185€HT/m<sup>3</sup>**

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m<sup>3</sup> aboutit à la facturation suivante :

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	Evolution N/N-1
<b>Part délégataire</b>					
Abonnement			20,62	21,08	
Consommation	120	1,2292	144,31	147,50	
<b>Part collectivité(s)</b>					
Consommation	120	1,89	226,80	226,80	
<b>Organismes publics</b>					
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	28,80	22,20	
<b>Total HT</b>			420,53	417,58	
TVA			42,05	41,76	
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>462,58</b>	<b>459,34</b>	
<b>Prix an m3</b>			3,85	3,83	<b>-0,52%</b>



Au 1er janvier, le prix théorique du m3 du service d'assainissement collectif (hors eau potable) est de 3,83 €TTC par m3 en baisse 0,52%.

### 2.1.2 YPORT.

Les tarifs du service se composent de trois parties :

La part du délégataire comprenant :

- Une part **fixe de 32,90 €HT** au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Une part **proportionnelle à la consommation de 1,0180€HT/m3** au 1er janvier 2019.

la part de la collectivité comprend :

- Une part **proportionnelle à la consommation de 0,3387€HT/m3** au 1er janvier 2019.

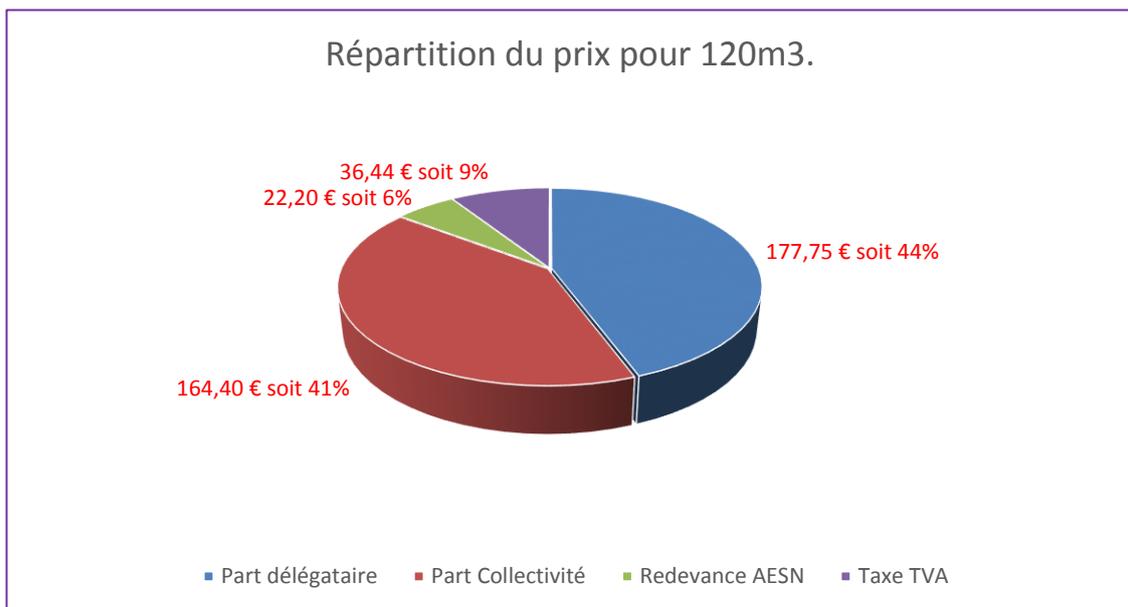
Les taxes et les redevances

- Le service est assujéti à la TVA au taux de 10%.
- Une redevance destinée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Redevance pour la modernisation des réseaux fixée à **0,1850€HT/m3**.

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	Evolution 2017/2018 %
<b>Part délégataire</b>					
Abonnement			32,18	32,90	
Consommation	120	1,2071	141,73	144,85	
<b>Part collectivité(s)</b>					
Consommation	120	1,3700	164,40	164,40	
<b>Organismes publics</b>					
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	28,80	22,20	
<b>Total HT</b>			367,11	364,35	
TVA			36,71	36,44	
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>403,82</b>	<b>400,79</b>	
<b>Prix au m3</b>			<b>3,36</b>	<b>3,34</b>	<b>-5,95%</b>



Au 1er janvier, le prix théorique du m3 du service d'assainissement collectif pour Yport (hors eau potable) est de **3,34€TTC** par m3.

## 2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'assainissement collectif sont les suivantes :  
(Données du CARE 2018)

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018 %
Recettes de la Collectivité						
Vente d'eau domestique	463 705 €	535 893€	502 959€	514 590€	<b>789 230€</b>	+34.8%
<b>Total des recettes de la Collectivité</b>	<b>463 705 €</b>	<b>535 893€</b>	<b>502 959€</b>	<b>514 590€</b>	<b>789 230€</b>	<b>+34.8%</b>
Recettes de l'exploitant						
Vente d'eau domestique	241 986€	272 254€	369 500€	370 470€	<b>328 973€</b>	-11.20%
Travaux attribués à titre exclusif	3 272€	9 161€	4 215€	13386€	<b>11662€</b>	-12.87%
Produits accessoires et autres	700€	0€	691€	936€	<b>1773€</b>	+47.2%
<b>Total des recettes de l'exploitant</b>	<b>245 958€</b>	<b>280 415€</b>	<b>374 406€</b>	<b>385 292€</b>	<b>342 408€</b>	<b>-11,13%</b>

Les données de CA 2018 du SIAEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité :

2018 : 610 834,21 €

## 3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

### 3.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Cet indicateur est le rapport entre le nombre d'abonnés desservis et le nombre potentiel relevant de la zone d'assainissement collectif. Les zonages d'assainissement ont été arrêtés mais n'ont pas à ce jour fait l'objet d'une enquête publique.

Le taux de desserte (P201.1) n'est pas disponible. La commune n'a pas d'obligation et d'échéance réglementaire pour assurer la collecte sur la zone d'assainissement collectif.

### 3.2 INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIAL ET DE GESTION DES RESEAUX DE COLLECTE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS).

Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur officielle
<b>PARTIE A Plan des réseaux (15 points)</b>		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>PARTIE B Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	0
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
<b>TOTAL A+B</b>	<b>45</b>	<b>15</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes		0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	0
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	0
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
<b>Total:</b>	<b>120</b>	<b>15</b>

Le niveau atteint est de 15, il n'a pas évolué.

### 3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203-3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indicateur n'est pas connu au moment de la rédaction du présent document. La fiche de calcul de cet indicateur est en cours de révision et n'est pas disponible.

### 3.4 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P255-3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Les données suivantes permettront sa détermination :

Nombre de points de rejet	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	0	2	2	2
Nombre de trop-pleins de postes de refoulement	10	10	10	10	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte s'établit ainsi :

	Barème	Valeur ICR
<b>Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)</b>		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	0
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	0
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<b>Total Partie A</b>	<b>100</b>	<b>50</b>
<b>Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)</b>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
<b>Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixtes (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus en partie A)</b>		
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	0
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>50</b>

## 3.5 CONFORMITE DE LA DEPOLLUTION

### 3.5.1 Performances des équipements d'épuration (254.3)

Cette évaluation ne concerne que les paramètres évalués sur chaque bilan et ne tient pas compte de ceux évalués en moyenne annuelle.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Performance globale du service (%)	58	46	9	64	71	66
Station d'épuration Les Loges	58	46	9	25	20	19
Station d'Yport	-	-	-	100	100	100

### 3.5.2 Performances des ouvrages d'épuration (205.3)

Cet indicateur [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 22 de l'arrêté du 15 Juillet 2015, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel, le RAD propose l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'auto surveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructrices. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes aux conditions normales de fonctionnement (CNF).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation le cas échéant.

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)	100	58,37

### 3.5.3 Taux de boues évacuées selon des filières conforme. (P206.3)

Une filière est dite conforme si la filière de traitement déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100	100
Station d'épuration Les Loges	100	100	100	100	100	100
Station d'Yport	-	-	-	100	100	100

### 3.5.4 Autres indicateurs

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) :

- **0,00 u/1 000 Habitants**

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) :

- **0.00 u/100 km**

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

- **0,00%.**

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0) :

- **1,43%**

Taux de réclamation (P258.1) :

- **0,00 u/1000 abonnés**

## 4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1 TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

#### 4.1.1 Renouvellement

Durant l'exercice et dans le cadre du contrat, les travaux de renouvellement suivant ont été réalisés :

Les dépenses liées au renouvellement (CARE) sont les suivantes en 2018 :

Programme contractuel de renouvellement : 27 019,00€

Garantie de continuité de service : 14 874,00€

Ils concernent :

Lieu ou ouvrage	Description
<b>Réseau ST Léonard</b>	
PR Calvaire Grainval	Pompe 2
<b>Réseau de St Léonard ZI Haute falaise</b>	
PR PR Quai de transfert	Pompe 2
<b>Réseau de Tourville les Ifs</b>	
PR lagune de Tourville	Pompe 2
<b>Réseau d'Yport</b>	
UDEP des Loges	Inverseur chloromètres Système chloration
UDEP Yport – 4000 EH	Pompe relèvement 1

### 4.1.2 Travaux neufs

10 branchements neufs ont été réalisés en 2018 pour un linéaire de 85 mètres.

## 4.2 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017	2018
En cours de la dette au 31 décembre	785 647,64	687 680.50	504 497,52
Montant remboursé durant l'exercice	110 040,08€	105 890.05	96 797,48
Dont en capital	97 957,14€	95 416.69	87 793,85
Dont en intérêts	12 046,94€	10 473.36	9 003,63

## 4.3 AMORTISSEMENT DES BIENS

En 2018, un amortissement de 373 332,41 € a été réalisé.

## 4.4 PRECONISATIONS DU DELEGATAIRE

### ➤ Dépollution

- Station d'épuration des Loges
  - ✚ Mettre en place des dispositifs de mesure pour un meilleur suivi : débitmètre, préleveur automatique, télésurveillance
  - ✚ Les trop-pleins des postes et stations collectant une charge brute >120Kg/j de DBO5 doivent être équipés de sondes afin de mesurer les temps de déversement. Les PR concernés sont celui de l'entrée station des Loges et de celui Rue d'Ecosse aux Loges
- Station d'épuration d'Yport :
  - ✚ Vétusté des équipements.
  - ✚ Fissures sur le clarificateur et le prétraitement
  - ✚ Capacité de stockage des boues restreinte
  - ✚ A-coup hydraulique en temps de pluie à cause du réseau unitaire d'Yport
  - ✚ Sécurisation manquante
  - ✚ Absence de dégrillage en entrée
  - ✚ Projet de reconstruction de la station en cours
- Collecte
  - ✚ Pour faciliter les manutentions et limiter le risque de mal de dos, il serait préférable de remplacer les capots en fonte, très lourds, par des versions plus légères cadenassées sur les postes clôturés ou grillagés (Ex : Vattetot sur mer – Gros Chêne).
  - ✚ Mise en place de télégestion sur les postes non encore équipés
  - ✚ Le poste du Haras à Froberville n'est pas clôturé, le capot est en composite et

les enfants jouent dessus.

## 4.5 PROJETS A L'ETUDE

La collectivité a programmé les travaux suivants :

- ✚ Construction de la station d'Yport
- ✚ Transfert des eaux usées de la station des loges vers la nouvelle station
- ✚ Mise en séparatif d'une partie des réseaux d'Yport
- ✚ Mise à jour du schéma général d'assainissement

# 5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

## 5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	3	4
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0	155,13	92,38

## 5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune opération de coopération décentralisée

## 6 FACTURE TYPE « EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

BENOUVILLE / BORDEAUX SAINT CLAIR / CRIQUEBEUF EN CAUX / EPREVILLE / FROBERVILLE / GERVILLE / LES LOGES / MANIQUERVILLE / SAINT LEONARD / TOURVILLE LES IFS / VATTETOT SUR MER.

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	Evolution 2017/2018 %
<b>Production et distribution de l'eau</b>			243,47	<b>246,22</b>	1,13%
Part délégataire			163,73	<b>165,48</b>	1,69%
Abonnement			42,60	<b>43,32</b>	1,69%
Consommation	120	1,0180	120,13	<b>122,16</b>	1,69%
Part syndicale			71,76	<b>71,76</b>	0%
Abonnement			31,12	<b>31,12</b>	0%
Consommation	120	0,3387	40,64	<b>40,64</b>	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	8,98	<b>8,98</b>	0%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>391,73</b>	<b>395,38</b>	<b>0,93%</b>
Part délégataire			164,93	<b>168,58</b>	2,21%
Abonnement			20,62	<b>21,08</b>	2,23%
Consommation	120	1,2292	144,31	<b>147,50</b>	2,21%
Part collectivité(s)			226,80	<b>226,80</b>	0%
Consommation	120	1,8900	226,80	<b>226,80</b>	0%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>137,42</b>	<b>105,35</b>	<b>-23,34%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	50,40	<b>26,40</b>	-47,62%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	28,80	<b>22,20</b>	-22,92%
TVA			58,22	<b>56,75</b>	-2,52%
<b>TOTAL € TTC</b>			772,62	<b>746,95</b>	<b>-3,32%</b>

YPORT

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2019	Montant au 01/01/2018	Montant au 01/01/2019	Evolution 2017/2018 %
<b>Production et distribution de l'eau</b>			243,47	<b>246,22</b>	1,13
Part délégataire			163,73	165,48	1,69
Abonnement			42,60	43,32	1,69
Consommation	120	1,0180	120,13	122,16	1,69
Part syndicale			71,76	71,76	0
Abonnement			31,12	31,12	0
Consommation	120	0,3387	40,64	40,64	0
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0748	8,98	8,98	0
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>338,31</b>	<b>342,15</b>	<b>1,14</b>
Part délégataire			173,91	177,75	2,21
Abonnement			32,18	32,90	2,24
Consommation	120	1,2071	141,73	144,85	2,2
Part collectivité(s)			164,40	164,40	0
Consommation	120	1,37	164,40	164,40	0
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>132,07</b>	<b>100,03</b>	<b>-24,26</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2200	50,40	26,40	-47,62
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	28,80	22,20	-22,92
TVA			52,87	51,43	-2,72
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>713,85</b>	<b>688,40</b>	<b>-3,57</b>